

COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE
Municipalité

Belmont, le 24 octobre 2016

**Préavis No 12/2016
au Conseil communal**



BUDGET 2017

TABLE DES MATIERES

1.	PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE	3
2.	PREAMBULE	4
3.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT (PAGES JAUNES EN FIN DE BUDGET)	4
3.1.	Centre par nature 30 – autorités et personnel (+ CHF 241'240)	5
3.2.	Centre par nature 31 – biens, services, marchandises (+ CHF 118'750)	6
3.3.	Centre par nature 32 – intérêts passifs (- CHF 50'000).....	6
3.4.	Centre par nature 33 – amortissements (- CHF 25'500)	6
3.5.	Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (+ CHF 115'620).....	7
3.6.	Centre par nature 36 – aides et subventions (+ CHF 14'550.00)	8
4.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT (PAGES JAUNES EN FIN DE BUDGET)	8
4.1.	Centre par nature 40 – impôts (- CHF 227'850).....	8
4.2.	Centre par nature 42 – revenus du patrimoine (+ CHF 96'500)	9
4.3.	Centre par nature 43 et 44 – taxes, émoluments, produits des ventes (+ CHF 233'600) et participation à des recettes cantonales sans affectation (- CHF 38'200)	9
4.4.	Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques (+ CHF 58'800).....	9
4.5.	Centre par nature 46 – autres participations et subventions (+ CHF 147'700).....	9
5.	DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (PAGES ROSES EN FIN DE BUDGET)	9
6.	MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW	10
7.	EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2016 / 2017	10
8.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2017 (2016)	11
9.	REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2017 (2016)	11
10.	BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE	12
1.	Administration générale	12
110.	Administration.....	12
150.	Affaires culturelles et loisirs	12
190.	Service informatique	12
2.	Finances	12
210.	Impôts.....	12
220.	Service financier	12
3.	Domaines et bâtiments	13
4.	Travaux.....	13
431.	Voirie	13
433.	Eclairage.....	13
440.	Parcs, promenades et cimetière	13
450.	Ordures ménagères et déchets.....	13
5.	Instruction publique et cultes	13
510.	Enseignement primaire	13
511.	Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....	13
512.	Réfectoire scolaire	13
520.	Enseignement secondaire	14
570.	Camps scolaires	14
6.	Police, pompiers, protection civile.....	14
6.1	Association Sécurité Est-lausannois	14
650.	Défense contre l'incendie.....	14
660.	Protection civile.....	14
7.	Sécurité sociale	14
720.	Prévoyance sociale.....	14
711.	Centre de vie enfantine « Les Moussaillons ».....	16
8.	Services industriels.....	16
811.	Service des eaux	16
820.	Service électrique	17
11.	TAXE D'EPURATION DES EAUX USEES	17
12.	CAPITAL	17
13.	RECAPITULATION	18
14.	CONCLUSIONS	19
15.	FICHE TECHNIQUE PÉRÉQUATION	20
16.	TABLEAU DES EMPRUNTS	22

AU CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6) et au plan comptable qui en fait partie intégrante,
- du règlement du Conseil communal de Belmont (art. 91 à 96),

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de budget pour l'année 2017.

1. PROPOS INTRODUCTIFS DE LA MUNICIPALITE

Etabli avec la rigueur coutumière, le budget 2017, qui prévoit des charges de l'ordre de CHF 23'239'150.00 et des recettes pour CHF 23'381'990.00, est un budget qui respecte les principes de ne dépenser que ce qui est strictement indispensable au bon fonctionnement du « ménage communal ». Il prévoit néanmoins quelques dépenses ponctuelles pour environ CHF 112'000.00, dont le détail figure sous point 2 « Préambule ». Ces charges ne présentent en soi pas de caractère d'extrême urgence, mais les reporter ne ferait que « remettre à demain ce qui peut se faire aujourd'hui ». La projection prudente de nos recettes pour 2017 permet de faire face à ces dépenses.

S'agissant de nos recettes, elles reposent principalement sur les impôts sur le revenu et la fortune ainsi que sur le bénéfice des sociétés. Une part non négligeable, mais amputée de la moitié de sa valeur par le « jeu péréquatif », provient des recettes conjoncturelles, soit à savoir les droits de mutations et les gains immobiliers, auxquelles s'ajoute l'impôt sur les successions, d'un rendement modeste à Belmont.

La base de calcul de nos recettes est déterminée par celle des comptes 2015, qui avait vu une correction de près de CHF 500'000.00 sur les sourciers mixtes des années 2011 à 2014, provoquant une diminution des recettes des personnes physiques. Notre calcul pour 2017 se base sur les comptes 2015 avant la correction des sourciers mixtes (= intégration du demi-million). Comme effectué depuis deux exercices déjà et afin de garder la même ligne, la Municipalité a décidé de suivre la progression estimée par le canton, soit 0.4% pour le revenu et 2.5% pour la fortune des personnes physiques. Nous avons également pris en considération une augmentation de la population de 170 habitants correspondant aux différents chantiers immobiliers en cours et qui verront leur finalisation en 2017.

Suite au bouclage des comptes 2015, nous nous sommes vus rembourser la somme de CHF 615'200.00 aux titres de facture sociale, péréquation et réforme policière, montant qui avait déjà été comptabilisé en actif transitoire pour une grande partie lors de la clôture 2015. Notre fonds de régulation au bilan « péréquation » maintient son solde initial de CHF 448'847.00. Pour notre budget 2017 nous avons estimé une charge supplémentaire de CHF 253'700.00 pour la péréquation et la facture sociale, somme qui sera prélevée sur notre fonds de régulation si elle devait se confirmer au bouclage des comptes 2017 (été 2018).

Le budget 2017 prévoit un bénéfice qui devrait nous mettre à l'abri des chiffres rouges lors du bouclage. Si cela ne devait pas être le cas, notre compte « capital » au bilan est, à ce jour, doté de plus d'un million.

Dans nos coûts de personnel, l'année 2017 est la première année avec un effectif complet suite aux réorganisations de 2015 – 2016 consécutifs à l'augmentation de l'offre des places dans les structures pré et parascolaires. Nous avons aussi procédé à la réorganisation des services extérieurs avec pour but une plus grande efficacité entre les différents collaborateurs, ce qui a eu pour effet la création d'un nouveau poste d'employé polyvalent en octobre 2016, en remplacement du poste de notre préposé de nos Services Industriels, vacant depuis le printemps dernier.

2. PREAMBULE

Le budget de fonctionnement 2017 de la Commune de Belmont laisse apparaître **un excédent de revenus présumé de CHF 142'840.00.**

	2017	2016	Ecart en CHF	en %
REVENUS	23'381'990	22'962'590	419'400	1.83
Prélèvements s/fonds et financements spéciaux	-605'700	-377'550		
Ecritures internes	-1'046'700	-1'108'300		
Revenus épurés*	21'729'590	21'476'740	252'850	1.18
CHARGES	23'239'150	22'875'940	363'210	1.59
Amortissements	-1'240'450	-1'265'950		
Attributions aux financements spéciaux	-289'250	-282'900		
Ecritures internes	-1'046'700	-1'108'300		
Charges épurées*	20'662'750	20'218'790	443'960	2.20
Excédent de charges (-) / revenus	142'840	86'650	56'190	

*Revenus et charges avec effets sur les liquidités

Comme annoncé au budget 2016, les perspectives économiques restent relativement optimistes pour la fin 2016 ainsi que pour 2017, et ce malgré une situation conjoncturelle toujours très tendue en Europe.

Les projections que nous avons faites pour 2017 laissent entrevoir un exercice légèrement bénéficiaire. Le tableau ci-dessous présente des charges spécifiques et uniques pour cet exercice. Ce type de charges existe dans chaque budget.

Liste des coûts spécifiques et uniques importants pour l'exercice 2017			
Comptes	Libellés	Montant en Fr.	Commentaires
190.3151.00	Entretien mobilier, machines et équipements informatiques	47'800.00	Remplacement SAN + Serveur de virtualisation
352.141.00	Frais d'entretien du bâtiment	12'000.00	Renouvellement stores de 3 classes
358.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	28'600.00	Rénovation carrelage sol douches et vestiaires salle de gymnastique
440.3145.00	Entretien des parcs, sentiers et zones de loisirs	13'600.00	Réfection place de jeux chemin de la Cure
441.3141.00	Frais d'entretien du bâtiment	10'000.00	Remise en état place sous couvert Rotonde des Bas-Monts
	Total	112'000.00	

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT (pages jaunes en fin de budget)

Les charges épurées ont augmenté de **CHF 443'960.00** (+2.20%) par rapport au budget 2016. Nous relevons ci-après l'évolution significative de certains comptes de charges (+ de Fr. 10'000.00, liste non exhaustive), soit :

Variation à la baisse		CHF
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	- 12'900
3111.00	Achat de mobilier, machines et équipements	- 25'400
3114.00	Achat machines, matériel d'exploitation	- 39'350
3115.00	Achat véhicule, engins automoteurs, containers	- 10'500
3135.00	Achats matières premières brutes et trav.	- 11'800
3141.00	Entretien des bâtiments	- 62'250
3142.00	Entretien du réseau routier	- 42'700
3146.00	Entretien des forêts	- 20'000
3187.00	Emoluments et frais de taxation	- 10'000
3223.00	Intérêts sur emprunts	- 26'500
3290.00	Intérêts	- 23'500
3301.00	Défalcations d'impôts	- 23'000
3515.00	Participation à des charges cantonale de prévoyance	- 22'050
3526.00	Participation à des charges d'aménagement du territoire	- 25'000

Variation à la hausse		CHF
3011.00 à 3090.00	Autorités et personnel (charges de personnel)	+236'840
3121.00	Achat d'eau	+ 69'500
3140.00	Frais extension réseau	+ 26'000
3144.00	Entretien des canalisations	+ 55'000
3147.00	Entretien des cours d'eau, ouvrages	+ 13'450
3151.00	Entretien du mobilier, machines de bureau	+ 42'700
3155.00	Entretien des véhicules, machines	+ 18'900
3161.00	Loyers (écritures internes), fermages et redevances	+ 70'700
3188.00	Frais de transports	+ 57'900
3189.00	Frais divers	+ 52'550
3517.00	Participation à des charges cantonales de prévoyance	+ 51'900
3522.00	Participation à des charges d'enseignements et cultes	+115'000
3654.00	Subvention pour l'hygiène et la santé publique	+ 14'600

3.1. Centre par nature 30 – autorités et personnel (+ CHF 236'840)

Dans la limite de la classe et de la fonction de chacun, une annuité réglementaire sera, en principe, accordée. A l'instar des dernières années, aucune indexation n'est prévue pour 2017; l'indice des prix à la consommation considéré est celui à fin octobre de chaque année. En l'état, il ne devrait pas subir de modification par rapport à celui d'octobre 2014.

Le budget 2017 montre une légère augmentation de 0.6% du centre par nature 30 par rapport aux comptes 2015 (qui prend en considération le 2^{ème} site du CVE Les Moussaillons du Burenos). Le budget 2016, quant à lui ne tient pas compte de cette nouvelle charge. Ce qui explique la différence entre les différents exercices.

Equivalent plein temps (EPT)		
	2017	2016
Greffe (y.c poste RH 50%)	3.9	3.9
Bourse	3	3
CDD du 05.09.2016 au 31.01.2017	1	1
Service technique	4.08	4.08
Services extérieurs	4	4
Concierges	4.45	4.45
Organistes	1	1
Apprenti(e)s	6	6
CVE Les Moussaillons	11.95	11.95
UAPE	3.33	2.74
Total personnel fixe	42.71	42.12
Auxiliaires	7.3	7.3
Stagiaires	3	2
Total général personnel	53.01	51.42
Personnes physiques	67	64

3.2. Centre par nature 31 – biens, services, marchandises (+ CHF 118'350)

A l'instar des années précédentes, la Municipalité a continué d'opérer un contrôle scrupuleux de ces postes qui restent, pour une partie, de sa compétence ou réellement « maîtrisables ». Pour 2017, comme mentionné sous point 2, la Municipalité prévoit des travaux spécifiques sur cet exercice pour un montant total de CHF 112'000.00. Certains paramètres économiques, comme par exemple une hausse du prix des combustibles de chauffage, des frais de transports ou des matières premières, peuvent occasionner des charges supplémentaires non maîtrisables. Comme pour 2016, la Municipalité a demandé à l'ensemble de son personnel que ne soient portées au projet de budget 2017 que les dépenses indispensables.

Dans la continuité des exercices précédents, l'entretien du patrimoine communal (bâtiments, routes, trottoirs, places publiques, etc.) doit être le plus régulier possible, au risque de devoir entreprendre, par la suite, des travaux bien plus importants et plus onéreux. Conformément aux règlements sur la comptabilité des communes et du Conseil communal, les travaux et achats d'investissements unitaires de plus de CHF 50'000.00 figurent au plan des investissements et feront l'objet, le moment venu, d'une demande de crédit spécifique par voie de préavis.

3.3. Centre par nature 32 – intérêts passifs (- CHF 46'600)

Les charges d'intérêts sont calculées sur le solde des emprunts à amortir sur le collège. La baisse des taux d'intérêts lors des renouvellements d'emprunts explique également la diminution des intérêts passifs.

Un nouvel emprunt de 5 mio est envisagé sur les 6 derniers mois de l'année pour faire face aux besoins de financement de nos investissements votés par le Conseil (Flonzel, Louche-Combe) et prévus en 2017 (principalement travaux sur la RC773).

3.4. Centre par nature 33 – amortissements (- CHF 25'500)

Pour l'exercice 2017, nous n'avons budgété que les amortissements obligatoires.

3.5. Centre par nature 35 – remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (+ CHF 120'820)

Notre participation aux charges cantonales et à celles de tiers (autres organismes et associations de communes), représente, à elle seule, le 44.44 % des charges épurées 2017 (44.81% en 2016, 45.85% en 2015, 46% en 2014, 48% en 2013, 45% en 2012 et 42% en 2011).

Centre par nature 351 et 352	Budget 2017	Budget 2016	Ecarts en CHF	en %
Participation à des charges :				
- cantonales	4'454'800	4'421'350	33'450	0.757
- à d'autres communes	4'727'650	4'639'550	88'100	1.90
Participation totale	9'182'450	9'060'900	121'550	1.34
En % des charges épurées	44.44	44.81		

* charges sans effet sur les liquidités

Notre participation provisoire pour 2017 à la facture sociale (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2015) se monte à CHF 3'091'222.00 (CHF 3'224'700.00 en 2016 et calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2014, soit - 4.14%).

Conformément aux dispositions en la matière, l'affectation de la moitié des recettes conjoncturelles est portée en diminution de la part de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes. Le calcul pour Belmont est basé sur les montants encaissés (100%) en 2015 (impôt sur les successions et donations de CHF 54'877.50, part à l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 294'549.15 et droits de mutations pour CHF 460'485.80).

Ceci veut dire que, dans le cadre de l'élaboration du budget, nous inscrivons dans les recettes conjoncturelles (comptes 210.4040.00, 210.4050.00 et 210.4411.00), le 100% des recettes estimées. Le 50% prélevé directement par le canton est inclus dans les montants de la facture sociale et se retrouve en charge dans notre budget (compte 720.3515.00).

Compte tenu de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2011, de la nouvelle Loi sur les péréquations intercommunales, la contribution nette de Belmont au fonds de péréquation (calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2015) se monte provisoirement pour 2017 à CHF 1'492'718.00 (budget 2016 = CHF 1'688'925.00, calculée par le canton sur le nombre d'habitants à fin 2014 ; comptes 2015 = CHF 1'484'464.00, comptes 2014 = CHF 1'663'310.00).

Le fonds prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et de l'exploitation forestière. À ce titre, Belmont reçoit de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 633'700.00 (CHF 578'200.00 au budget 2016) – compte 220.4520.00.

Les chiffres définitifs relatifs au compte de péréquation, ainsi qu'à la facture sociale, ne seront connus qu'à la fin de l'été 2018. Les acomptes 2017 sont basés sur les rendements d'impôts 2015; ils vont donc varier le moment venu, en fonction des résultats réels.

Pour plus d'informations, nous intégrons sous point 15 de ce préavis, la fiche technique concernant Belmont éditée par le canton «Acomptes Péréquation 2017 et réforme policière », reçue le 6 octobre 2016. Nous vous rendons attentifs que si le préavis reprend les chiffres de la fiche précitée, le budget est adapté au nombre d'habitants estimé par la Municipalité au 31 décembre 2017 (fiche technique péréquation : 3'602 hab; notre budget : 3'772 hab.) et augmenté de la correction opérée par l'Etat sur les sourciers mixtes.

3.6. Centre par nature 36 – aides et subventions (+ CHF 14'550.00)

Après deux exercices complets bouclés, le budget 2017 est un budget dit de «croisière».

4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT (pages jaunes en fin de budget)

Les revenus **épurés** ont augmenté de **CHF 252'850.00** (+1.18%) par rapport au budget 2016.

L'estimation des recettes fiscales des personnes physiques et morales devient toujours plus difficile à effectuer. Elle dépend non seulement de l'état de la conjoncture économique, mais également de l'avancement des taxations fiscales. Afin d'avoir une ligne directrice conforme aux prévisions cantonales, nous avons, pour le budget 2017, tenu compte d'une augmentation de 0.4% des impôts sur le revenu et de 2.5% sur la fortune par rapport aux résultats 2015. Nous n'avons par contre pas tenu compte de la correction apportée par le Canton sur les sourciers mixtes qui diminuait nos recettes de l'impôt sur le revenu de CHF 500'000.00.

L'augmentation de la population, suite aux diverses constructions immobilières en cours, nous assure, pour 2017, une augmentation de l'ordre de 170 habitants qui a été prise en compte dans le calcul de nos recettes d'impôts pour 2017.

4.1. Centre par nature 40 – impôts (- CHF 243'200)

La prévision de l'impôt sur le revenu des personnes physiques repose notamment sur les comptes 2015, majorés de 0.4%, selon la méthode de calcul utilisée par l'Etat pour ses prévisions budgétaires 2017, et augmentée de la population estimée à fin 2017, soit 170 habitants.

Quant à l'impôt sur la fortune des personnes physiques, la conjoncture et les renseignements fournis par le canton invitent à tenir compte d'une majoration potentielle de 2.5% sur le budget 2017. Les résultats 2015 ont servi de base à nos estimations, et ils ont été, comme, pour l'impôt sur le revenu, augmentés du nombre d'habitants supplémentaires estimés à fin 2017.

Evolution des taux d'imposition de 2014 à 2017

Années	Taux Belmont	Taux Vaud	Total
2014	69.5	154,5	224
2015	69.5	154,5	224
2016	69.5	154,5	224
2017	69.5	154,5	224

Il est important de rappeler que le taux d'imposition communal, qui est passé de 69 points du taux cantonal de base au 1er janvier 2011, est monté à 71 points au 1er janvier 2012 conformément à la décision cantonale liée à la réforme policière (transfert du canton aux communes de deux points pour financer les nouvelles charges de sécurité). Le canton a lui diminué de 3 points le taux cantonal, qui est passé de 157,5 en 2011 à 154,5 en 2012 (inclus « cadeau » cantonal de 1 point).

Le taux communal sera de 69.5 points au 1er janvier 2017.

Nous rappelons que le canton a transféré 40 millions de charges aux communes, dans le cadre de la réforme policière. Cette décision représente pour Belmont une charge additionnelle pour 2017 de CHF 232'293.00, soit l'équivalent de 1.35 points d'impôts, non-compris notre participation à la Police intercommunale, à laquelle le canton transfère des compétences, donc des tâches !

Comparaison des impôts liés au taux d'imposition + impôt foncier (extrait du chapitre 210)					
Désignation	Budget 2017	Budget 2016	Ecart 16/17		Comptes 2015
			en CHF	en %	
Coefficient communal	69.5	69.5			69.5
Impôt sur le revenu des personnes physiques (PP)	10'258'000.00	10'360'500.00	-102'500.00	-0.99	9'257'364.41
Impôt sur la fortune des PP	1'505'500.00	1'492'000.00	13'500.00	0.90	1'402'752.89
Impôt à la source (sans les frontaliers)	274'450.00	226'700.00	47'750.00	21.06	274'430.56
Impôt sur la dépense (étrangers)	122'550.00	29'050.00	93'500.00	321.86	122'551.10
Impôt sur le bénéfice des personnes morales (PM)	240'000.00	246'000.00	-6'000.00	-2.44	239'725.00
Impôt sur le capital des PM + immeubles des PM	28'600.00	22'900.00	5'700.00	24.89	28'561.00
	12'429'100.00	12'377'150.00	51'950.00		11'325'384.96
Impôt foncier (non lié au taux d'imposition)	1'165'000.00	1'155'000.00	10'000.00	0.87	1'164'509.55
Valeur du point d'impôt communal (base calcul VD)	173'034.00	180'221.00			173'034.00

Pour rappel, le budget 2017 estime à 3'772 le nombre d'habitants au 31 décembre (2016 – 3'600 habitants). Au recensement officiel à fin 2015 la commune comptait 3'602 âmes.

4.2. Centre par nature 42 – revenus du patrimoine (+ CHF 96'150)

Cette augmentation est due principalement au loyer de la nouvelle extension de l'UAPE.

4.3. Centre par nature 43 et 44 – taxes, émoluments, produits des ventes (+ CHF 233'600) et participation à des recettes cantonales sans affectation (- CHF 38'200)

La prévision budgétaire 2017 a été établie en prenant en considération les résultats 2015 relatifs à la péréquation et à la facture sociale augmentés du nombre d'habitants et de la correction faite par l'administration fiscale relative aux sourciers mixtes.

4.4. Centre par nature 45 – participations, remboursements de collectivités publiques (+ CHF 58'800)

L'augmentation est due au retour de la péréquation suite à l'introduction de l'extension de la ligne 67 jusqu'à Cully et l'augmentation des cadences de nos lignes tl. Pour rappel, le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports, routes et de l'exploitation forestière.

À ce titre, Belmont reçoit de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 633'700.00.

4.5. Centre par nature 46 – autres participations et subventions (+ CHF 147'700)

L'augmentation provient d'un budget 2017 basé sur un exercice complet bouclé suite à l'entrée en vigueur en 2014 de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Le budget 2016 étant basé sur les comptes 2014, il est sous-évalué.

5. DEPENSES D'INVESTISSEMENTS (page rose en fin de budget)

Les besoins financiers pour les dépenses d'investissements, prévues pour 2017, s'élèvent à CHF 4'000'000.00. Il appartiendra au Conseil communal de se prononcer sur ce montant, par le biais de préavis déposés en temps utile. Le plan d'investissements sera remis à jour lors du bouclage des comptes 2016.

6. MODE DE FINANCEMENT – CASH-FLOW

Pour cet exercice, nous observons une marge de financement des dépenses courantes de **CHF 1'066'840.00** (autofinancement). Pour 2016, il était prévu une marge d'autofinancement de CHF 1'227'950.00.

Un bon niveau d'autofinancement permet en premier lieu de financer le « ménage courant », puis de couvrir les investissements et enfin, de diminuer la dette.

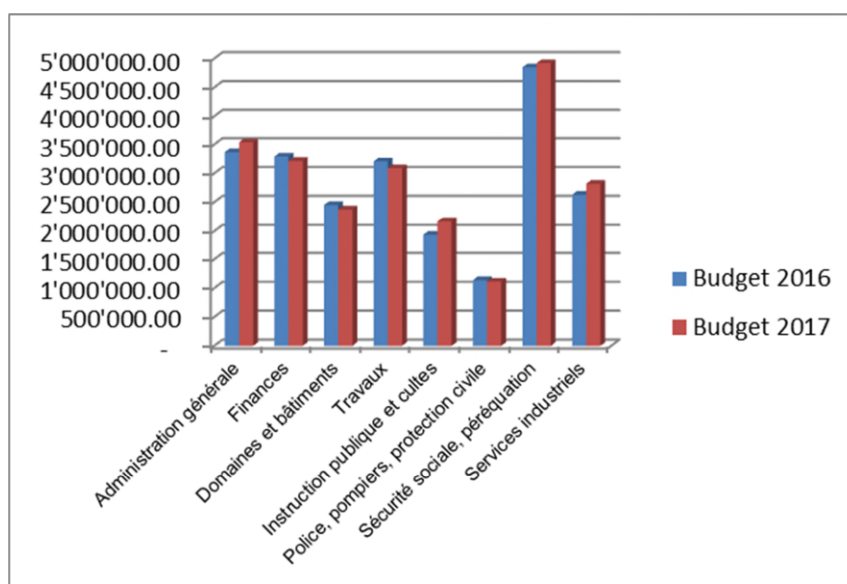
DETERMINATION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT	CHF
Excédent de recettes	142'840
+ charges sans influence sur les liquidités	
33 Amortissements	1'240'450
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	289'250
39 Imputations internes	1'046'700
./. revenus sans influence sur les liquidités	
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-605'700
49 Imputations internes	-1'046'700
AUTOFINANCEMENT – CASH-FLOW	1'066'840
Dépenses nettes d'investissements	4'000'000
SORTIE PREVISIBLE DE FONDS	-2'933'160

Le besoin en trésorerie sera couvert par les liquidités courantes. Le niveau des rentrées fiscales au 1^{er} trimestre 2017 fixera les besoins en trésorerie.

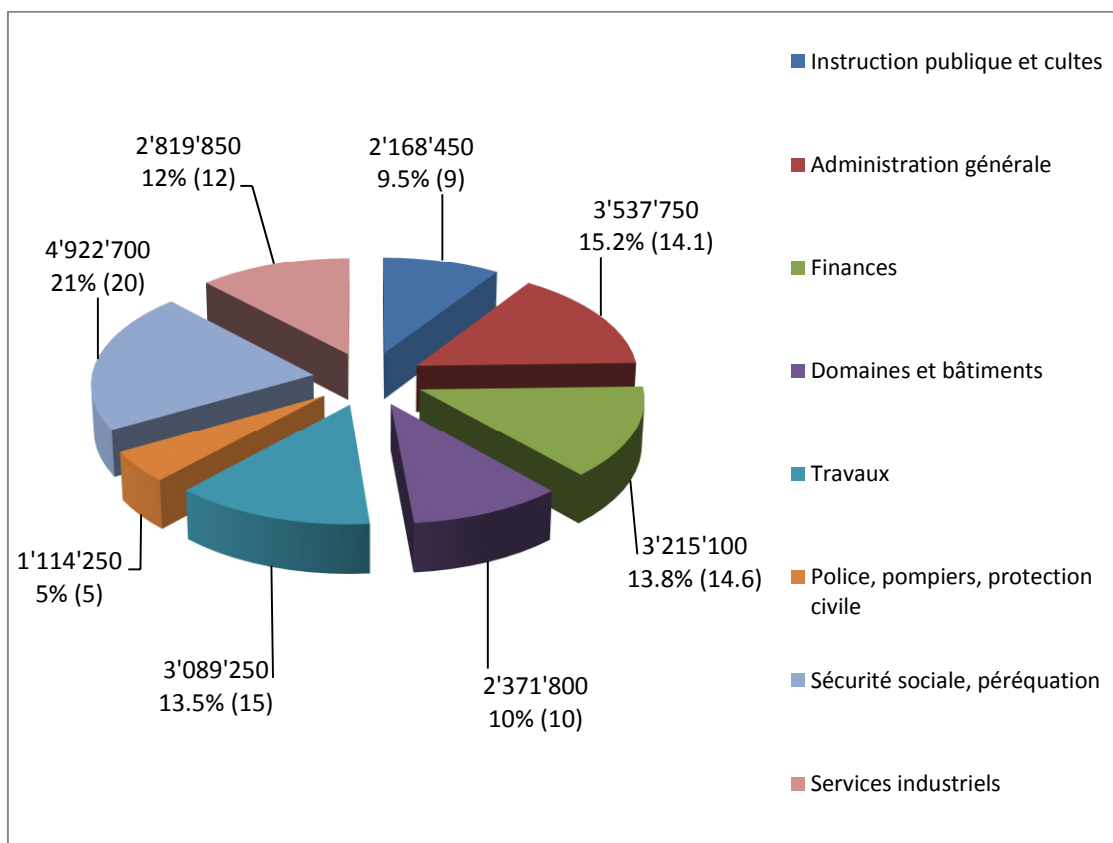
La situation des emprunts (se trouvant à la fin de la présente brochure) fait état d'un endettement net prévisible de CHF 35'645'000.00 au 31 décembre 2017.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2011 à 2016, qui a été adopté en séance du Conseil communal le 25 août 2011, a été fixé à CHF 37'900'000.00, tenant compte des éléments mentionnés dans le préavis y relatif.

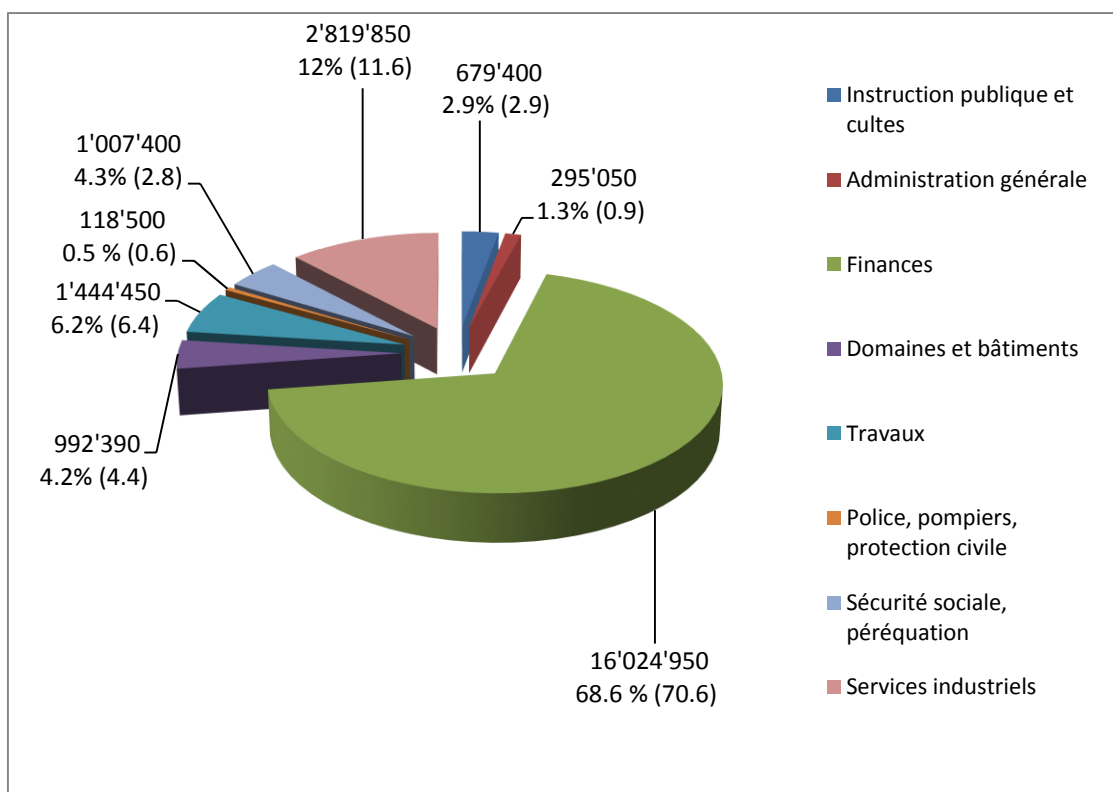
7. EVOLUTION DES CHARGES PAR DICASTERE – BUDGET 2016 / 2017



8. CHARGES DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2017 (2016)



9. REVENUS DE FONCTIONNEMENT BUDGET 2017 (2016)



10. BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR DICASTERE

1. Administration générale

110. Administration

Depuis 2016, nous inscrivons dans la rubrique 110.3040.00, la contribution de recapitalisation de 3% des salaires cotisants du plan ordinaire LPP, à la charge exclusive de l'employeur, durant 17 ans (depuis 2014).

Pour rappel, pour l'employé la durée de cotisation est fixée à 40 ans, la retraite calculée sur la moyenne de son salaire des 10 dernières années, et l'âge de la retraite anticipée augmentée à 63 ans.

Dès 2016, nous intégrons dans les imputations internes (110.4900.00) la part de la charge du personnel du greffe et de la bourse dans la gestion administrative du Réfectoire scolaire qui jusqu'à présent n'était pas comptabilisée. La contrepartie de cette écriture se retrouve en charges dans la structure (512.3900.00). Cette imputation nous donne, ainsi qu'aux parents des usagers, une vue exacte du coût de la structure.

150. Affaires culturelles et loisirs

Comme le prévoit la LEM (Loi sur les écoles de musique), notre participation à la FEM (Fondation pour l'enseignement de la musique) pour 2017 est de CHF 9.50 par habitant (CHF 8.50 en 2016).

190. Service informatique

La légère augmentation des coûts liés à l'informatique concerne le remplacement du SAN (Storage Area Network = serveur de stockage) et du serveur de virtualisation.

Les études prévues en 2016 pour le remplacement du central TT ainsi que pour la GED (gestion électronique des documents) ont été menées à bien et le Conseil communal de Pully devra se prononcer courant novembre pour l'adjudication des marchés. Notre commune sera concernée par ces changements en 2018.

2. Finances

210. Impôts

Depuis l'année 2011, nous subissons les effets de la nouvelle péréquation, de laquelle découle le prélèvement du 50% des impôts conjoncturels (droits de mutation, impôts sur les successions et gains immobiliers) qui sont directement portés en diminution de la part de la facture sociale à charge des communes.

Notre estimation est basée sur l'exercice 2015, corrigé des écritures de rattrapage des impôts des sourciers mixtes de 2011 à 2014 et ramenée au nombre d'habitants supputé à fin 2017.

Les montants inscrits au titre des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques prennent en compte une augmentation de 0.4% des impôts sur le revenu et de 2.5% des impôts sur la fortune ainsi que l'augmentation de la population. Les taux d'augmentation sont ceux estimés par le canton.

220. Service financier

Les différences de budget entre 2016 et 2017 s'expliquent par des intérêts calculés sur le solde des emprunts après amortissement, et l'augmentation de notre participation à la péréquation.

Le fonds de péréquation prévoit un mécanisme de solidarité entre les communes pour la prise en charge partielle des dépenses communales dépassant un plafond dans les domaines des transports et de l'exploitation forestière. À ce titre, Belmont reçoit de ce même fonds, le montant provisoire de CHF 633'700.00 (CHF 578'200.00 au budget 2016) qui est inscrit dans la rubrique 220.4520.00.

3. Domaines et bâtiments

La diminution des charges de ce dicastère s'explique par le fait que pour le budget 2017, comme pour les précédents, la Municipalité n'engage que les dépenses indispensables au bon fonctionnement et à l'entretien de ses bâtiments.

Pour rappel, les charges d'amortissement des emprunts pour la construction de la 3^{ème} étape du Collège sont intégrées sous les rubriques concernées du Collège.

4. Travaux

431. Voirie

Comme pour 2016, nous reconduisons la location d'un silo de stockage pour le sel, ce qui nous permet d'avoir une réduction des frais de transports ainsi que du prix du kilo de sel en fonction de la période d'approvisionnement.

433. Eclairage

Depuis 2016, le budget intègre un chapitre spécial « Eclairage public » afin d'avoir une vision simplifiée de ces charges et répondre à un besoin de transparence envers l'abonné qui paye une taxe spécifique pour ce service.

440. Parcs, promenades et cimetière

Le budget 2017 prévoit la remise en état de la place de jeux pour enfants au chemin de la Cure.

450. Ordures ménagères et déchets

Le budget 2017 reprend les bases des comptes 2015 qui était le premier exercice bouclé sur la base des coûts réels de la gestion des déchets.

5. Instruction publique et cultes

510. Enseignement primaire

Les frais de transport pour les élèves du primaire sont calculés sur la base des prévisions budgétaires de CarPostal, calculées en fonction des kilomètres et du temps de travail ainsi que des courses supplémentaires, issues de la nouvelle organisation scolaire.

511. Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Le budget 2017 tient compte des charges supplémentaires liées à l'ouverture, à la rentrée scolaire d'août 2016, d'une troisième structure afin de faire face à l'augmentation croissante des demandes des parents pour la prise en charge de leurs enfants. Les recettes quant à elles ont été évaluées avec prudence.

512. Réfectoire scolaire

La rubrique 512.3900.00 « Imputations internes » a été budgétée afin de tenir compte des frais de gestion administrative des dossiers des enfants inscrits au réfectoire, idem que pour les UAPE et le CVE Les Moussaillons. Ce mode de faire nous donnera, à l'avenir,

une situation exacte du coût du réfectoire scolaire, et pas seulement des repas et du personnel d'encadrement.

520. Enseignement secondaire

Le budget 2017 n'apporte pas de commentaire particulier ; il a été calculé en fonction des informations transmises par la Direction des écoles secondaires de Pully.

570. Camps scolaires

Pour 2017, nous avons budgété 10 camps pour une année civile.

6. Police, pompiers, protection civile

6.1 Association Sécurité Est-lausannois

Le budget 2017 a été accepté par le Comité de direction dans sa séance du 01.11.2016. Il est conforme à la grille de répartition de la convention liant les 4 communes. Il sera soumis au Conseil intercommunal, lors de la séance du mois de novembre 2016.

650. Défense contre l'incendie

Le budget 2017 du SDIS OUEST-LAVAUUX a été accepté par la Commission consultative lors de sa séance de 31.08.2016. La Municipalité l'a accepté dans sa séance du 12.10.2016.

660. Protection civile

Le budget 2017 de l'ORPCi Lausanne-Est est conforme aux prévisions et a été accepté par le Comité de Direction (CoDir) dans sa séance du 15.08.2016, avant d'être soumis aux exécutifs communaux; notre Municipalité l'a accepté dans sa séance du 28.09.2016.

7. Sécurité sociale

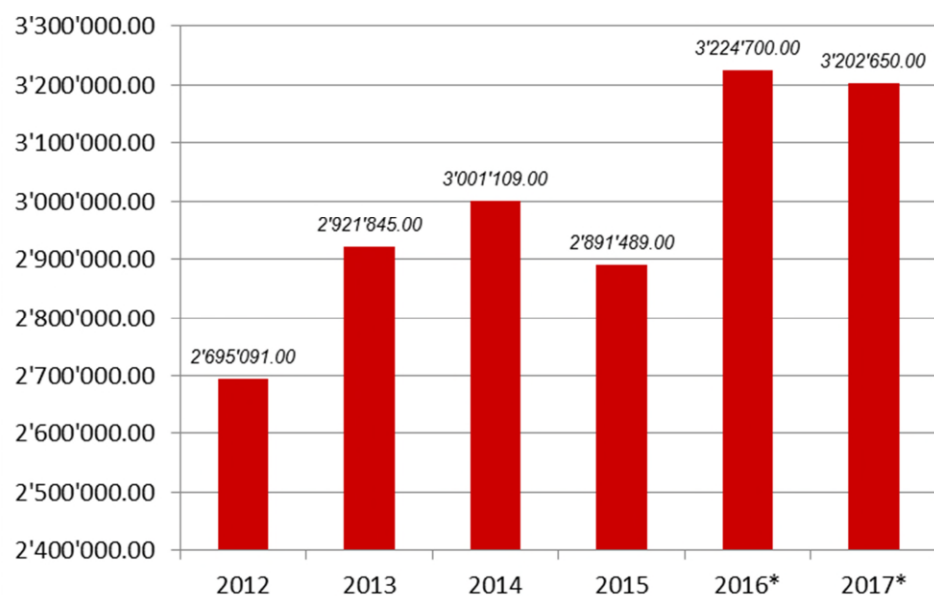
720. Prévoyance sociale

Evolution de la facture sociale et de la péréquation, inclus les adaptations conjoncturelles estimées pour 2016 et 2017

Années	Charges sociales				Péréquation
	Participation aux charges cantonales, prévoyance sociale	Lausanne Région Toxicomanie + plate-forme sociale	Subvention pour l'hygiène et la santé publique	Total général	Péréquation directe horizontale nette
	720.3515.00 + 01	730.3654.00	730.3654.00		220.3520.00- 4520.00
2012	2'695'091.00	14'430.80	348'300.20	3'057'822.00	1'638'163.00
2013	2'921'845.00	17'892.35	371'455.95	3'311'193.30	1'783'474.00
2014	3'001'109.00	18'564.00	270'492.25	3'290'165.25	1'663'310.00
2015	2'891'489.00	19'262.70	301'090.40	3'211'842.10	1'484'464.00
2016*	3'224'700.00	16'300.00	342'000.00	3'583'000.00	1'689'000.00
2017*	3'202'650.00	16'300.00	356'600.00	3'575'550.00	1'492'719.00

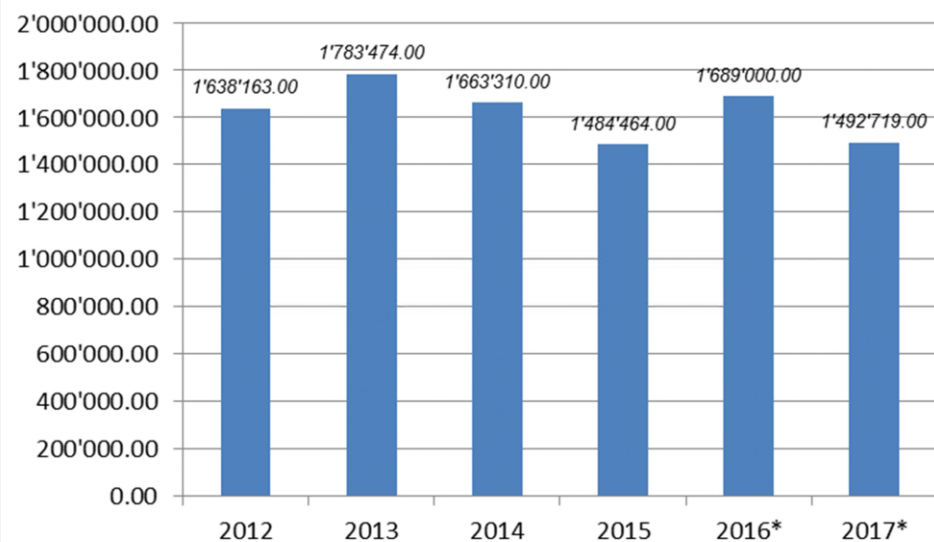
* Budgets prévisionnels (adaptés au nombre d'habitants estimés)

Facture sociale uniquement, adaptée au nombre d'habitants estimés pour 2016 et 2017



2016* et 2017* budgets prévisionnels

Péréquation directe horizontale nette, adaptée au nombre d'habitants estimés pour 2016 et 2017



2016* et 2017* budgets prévisionnels

711. Centre de vie infantine « Les Moussaillons »

Comme pour les dernières années, le budget 2017 a été établi dans une parfaite maîtrise des coûts. Vous trouverez, ci-dessous, les comparatifs des 3 dernières années (inclus participation FAJE sur salaires personnel éducatif).

Résultat de l'exercice 2015 CHF 340'145.00 à charge de la commune

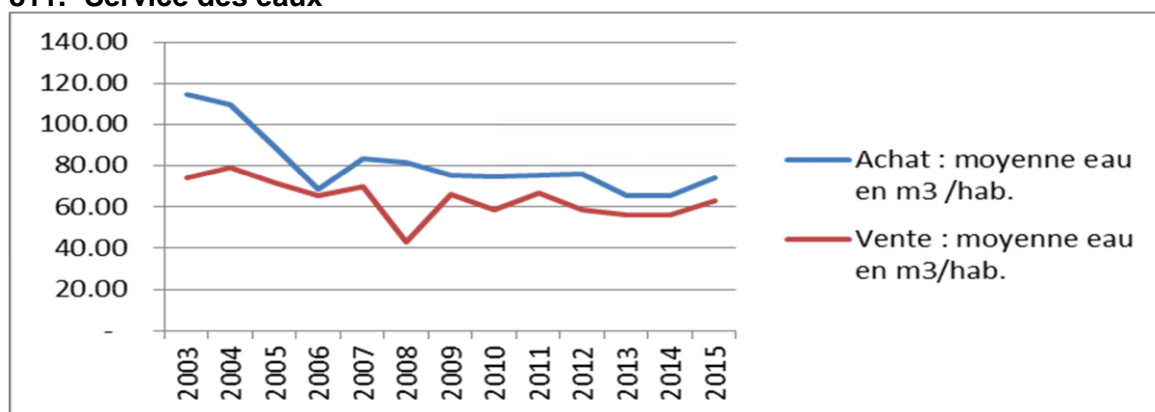
Budget 2016 (yc CVE « Grands ») CHF 269'500.00 à charge de la commune

Budget 2017 (yc CVE « Grands ») CHF 284'400.00 à charge de la commune

Ne connaissant pas à l'avance la capacité financière des parents placeurs, afin de pouvoir calculer le coût de la prestation d'accueil, nous ne sommes pas en mesure d'identifier les revenus, par contre, nous pouvons le faire pour les charges. Il est à préciser que le plan comptable officiel étant ainsi fait, la subvention cantonale annuelle de 20% de la masse salariale éducative est comptabilisée sous le compte no 710.4655.01. De même que pour l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers).

8. Services industriels

811. Service des eaux



Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Prix m3	2.90	2.90	2.50	2.50	2.50	2.50	2.50	2.65	2.65	2.65	2.65	2.80	2.80

La différence entre les 2 courbes représente les pertes (fuites) et les relevés des compteurs à des périodes annuelles différentes. Pour rappel, le prix de l'eau en 1999 était de CHF 3.30/m3.

Comme annoncé dans le préavis sur le budget 2016, notre règlement sur la distribution de l'eau potable et la nouvelle structure de taxes a été validé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2016. Ce dernier prévoit une nouvelle structure des taxes qui se répartit comme suit :

- une taxe de raccordement unique calculée sur le nombre d'unités,
- des taxes annuelles se composant de :
 - une taxe d'abonnement,
 - une taxe de consommation,
 - une location de compteur.

Nous avons, pour le budget 2017, pris en considération l'augmentation de la population et adapté les montant aux nouvelles taxes. Nous aurons une vue plus précise sur les recettes effectives au bouclerement de l'exercice 2017. Ceci nous permettra d'ajuster notre budget en 2018.

820. Service électrique

Le budget 2017 présente un résultat équilibré, comme l'exige la Loi fédérale sur l'approvisionnement électrique (LaPEI) (suppression du bénéfice sur la valeur théorique du réseau). Nous prévoyons le renouvellement de 36 armoires de sous-stations électriques durant les 4 prochaines années, dont 10 en 2017. Nous avons baissé le tarif du timbre pour 2017 et nous prélevons du fonds de régulation affecté la somme de CHF 264'750.00, ce qui amène le fonds précité à CHF 394'711.60 au 31 décembre 2017, avant attribution ou prélèvement du futur résultat de l'exercice 2016 en cours. Il est à noter que les autres taxes quant à elles subissent une légère augmentation (sauf les communales) comme le montre le tableau ci-dessous.

Basse tension simple												
Année	Energie électrique		Utilisation réseau		Taxes publiques							
	BELMONT				CANTON ET CONFEDERATION			BELMONT			Total kWh HT	
	Tarif standard							Taxes communales spécifiques				
	Abonnement mensuel	ct./kWh		ct./kWh		Taxes fédérales promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons	Taxes cantonales pour la promotion des énergies renouvelables	Emolument cantonal (art. 19 LSecE)	Emolument communal	Eclairage public	Efficacité énergétique et énergie renouvelable	
	Fr.	HP	HC	HP	HC	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct.
2013	10.00	10.60		8.55		0.45	0.18	0.02	non	0.70	0.20	20.70
2014	10.00	10.06		8.88		0.60	0.18	0.02	non	0.70	0.20	20.64
2015	10.00	10.06		8.78		1.10	0.18	0.02	non	0.70	0.20	21.04
2016	10.00	9.50		7.07		1.30	0.18	0.02	non	0.70	0.20	18.97
2017	10.00	9.30		7.02		1.50	0.18	0.02	non	0.70	0.20	18.92

11. TAXE D'EPURATION DES EAUX USEES

La situation du compte de bilan n° 9280.05 « Fonds de régulation pour épuration » se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} janvier 2016	CHF	102'663.18
Attribution 2016 estimée	CHF	9'500.00
Prélèvement 2017 estimé	CHF	<u>-15'100.00</u>
Solde supputé au 31.12.2017	CHF	<u>97'063.18</u>
		=====

Le prix au m3 de la taxe d'épuration qui était de CHF 0.8828 + TVA 8% = CHF 0.9535 TTC pour 2016, peut être maintenu pour 2017.

12. CAPITAL

Le compte capital présente un solde au 01.01.2016	CHF	1'038'512.30
Bénéfice 2016 budgété	CHF	<u>+86'650.00</u>
Capital estimé au 01.01.2017	CHF	1'125'162.30
Bénéfice 2017 budgété	CHF	<u>+142'840.00</u>
Capital supputé au 31.12.2017	CHF	1'268'002.30

13. RECAPITULATION

Selon une règle constante, l'établissement du budget 2017 a été réalisé avec rigueur. Chaque projet de dépenses, dont la décision incombe à la Municipalité, a fait l'objet d'une analyse en pertinence. En cas de doute, le personnel des services concernés a été consulté, avant notre détermination. Nous relevons avec satisfaction que les demandes qui nous sont transmises par nos collaboratrices et nos collaborateurs le sont avec la notion « d'économie » omniprésente. Nous tenons ici à les en remercier.

S'agissant des produits, ceux-ci ont été calculés avec la même rigueur que celle relative aux charges. Le calcul de l'impôt sur les personnes physiques a fait l'objet d'une approche qui prend en considération l'augmentation proposée par le canton, ainsi que l'augmentation de la population comme il en avait été question lors de l'établissement du budget 2016. Nous avons également tenu compte des effets supplémentaires sur notre participation à la péréquation et la facture sociale 2017.

Le budget 2017 s'inscrit dans ceux des 3 dernières années. La stabilisation entre produits et charges provient, d'une part de la rigueur avec laquelle la Municipalité gère son budget, et d'autre part des effets du résultat des négociations financières entre le canton et les communes. Une augmentation des revenus provient pour cette année 2017 principalement grâce à la progression du nombre de nos habitants. Cette progression, comme mentionné dans le préavis du budget 2016, reste à l'avenir une donnée importante, pour pouvoir faire face à l'augmentation future des charges transférées, sur lesquelles ni le Conseil communal, ni la Municipalité, n'ont prise.

14. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne,

- vu le préavis N° 12/2016 du 24 octobre 2016,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'adopter le budget communal pour l'exercice 2017, tel que présenté.
2. d'adopter la taxe d'épuration pour l'an 2017 fixée à CHF 0.9535 le m³, TTC

Le Municipal des finances
G. Muheim

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Boursier

G. Muheim

S. Ruby

Annexes :

dans le présent préavis : Fiche technique péréquation
Tableau des emprunts

document à part : Budget 2017

15. Fiche technique péréquation

Commune de Belmont-sur-Lausanne
N° OFS 5581

Péréquation 2017 - Acomptes		
Bases de calcul		
Personnes physiques : revenus/fortune		
Impôt spécial affecté		
Impôt personnel		
Personnes morales : bénéfice/capital		
Impôt sur les étrangers		
Impôt à la source		
Personnes morales : immeubles		
Impôts récupérés après défalcatons		
Impôt foncier normalisé au taux de 100		
Total valable pour calcul du point d'impôt	Fr.	12'025'887
Frontaliers (prélèvement 30%)		
Successions et donations (prélèvement 50%)		
Droits de mutation (prélèvement 50%)		
Gains immobiliers (prélèvement 50%)		
Total impôts conjoncturels	Fr.	809'912
Pertes sur débiteurs	Fr.	-87'446
Modification de taxations antérieures	Fr.	
Imputations forfaitaires	Fr.	-4'372
Indicateurs		
Taux communal		69.5
Population		3'602
Valeur du point d'impôt communal	Fr.	173'034
Valeur du point d'impôt communal par habitant	Fr.	48.04
Valeur du point communal écrité	Fr.	173'034

Péréquation indirecte (facture sociale)		
Prélèvements sur impôts conjoncturels		
Prélèvement au taux de 30%		
Prélèvement au taux de 50%		
Total prélèvements des impôts conjoncturels	Fr.	404'956
Ecrêtage		
Nombre de point écrêtés		0
Total prélèvement "écrêtage"	Fr.	0
Répartition solde après prélèvements		
Nombre de points d'impôts écrêtés à payer		15.52
Total répartition communale	Fr.	2'686'266
Total de la facture sociale	Fr.	3'091'222
Péréquation directe		
Population		
Total population	Fr.	-1'089'924
Solidarité		
Taux de compensation	%	0.00
Total solidarité	Fr.	0
Dépenses thématiques		
Prise en charge transports	Fr.	-633'705
Prise en charge forêts	Fr.	-
Total dépenses thématiques	Fr.	-633'705
Plafonnement		
Plafonnement effort	Fr.	0
Plafond en point pour aide		0.00
Plafonnement aide	Fr.	0
Taux technique pour plafonnement taux		71.81
Plafonnement taux	Fr.	0
Alimentation		
Nombre de points écrêtés à payer		18.59
Alimentation	Fr.	3'216'347
Total péréquation directe	Fr.	1'492'718
Réforme policière		
Facture aux coûts réels	Fr.	0
Facture en points	Fr.	232'293
Total réforme policière	Fr.	232'293

16. Tableau des emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS AU 31.12.2017 PAR ECHEANCE CHRONOLOGIQUE									
Etablissement	Capital contracté	Solde au 31.12	Taux	Durée	No de compte	Intérêts	Genre de contrat	Echéance	Forme
COURT TERME									
LONG TERME									
CCS 2008	2'500'000	2'500'000	3.45%	10 ans	9221.37	220.3223.37	Emprunt	20.02.2018	facture reçue de CCS
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	3.05%	10 ans	9221.43	220.3223.43	Emprunt par obligation simple	29.06.2019	Remplacement emprunt UBS échu au 27.06.09
PostFinance 2015	3'000'000	3'000'000	0.35%	5 ans	9221.51	220.3223.52	Avance à terme fixe	23.10.2020	(renouvellement 2 x emprunt 1 mio échu 23.10.15 + 29.06.2016) avis de débit CCP
PostFinance 2015	1'000'000	1'000'000	0.38%	6 ans	9221.50	220.3223.51	Avance à terme fixe	16.06.2021	(renouvellement emprunt 1 mio échu 15.06.15) avis de débit CCP
PostFinance 2012	2'500'000	2'500'000	1.32%	10 ans	9221.46	220.3223.48	Reconnaissance de dette	02.09.2022	Remplacement emprunt RP échu le 27.06.12
BCV	7'000'000	7'000'000	1.66%	10 ans	9221.49	220.3223.50	Avance à terme fixe	01.04.2024	Renouvellement emprunt 3 mios BCV échu 31.3.14 + nouvel emprunt 3 mios anticipation renouvellement emprunts Postfinance échéance 2015+2016
Retraites Populaires Vie	1'500'000	1'500'000	2.20%	20 ans	9221.45	220.3223.47	Emprunt par obligation simple	30.06.2032	Pour trésorerie courante
Postfinance	6'000'000	5'520'000	2.49%	20 ans	9221.48	220.3223.49	Reconnaissance de dette	30.09.2033	Rempl. Emprunt Postfinance échu en 18.11.2013 et 02.12.2013 de 1,5 + 1 mios + nouvel emprunt de 3.5 mios
Crédit Suisse	7'000'000	6'125'000	2.60%	30 ans	9221.47	220.3223.45	Avance à terme fixe	26.09.2042	Remplacement emprunt CIP échu le 28.9.2012 et nouvel emprunt de 5.5 mios
XXX	5'000'000	5'000'000	1.10%	10 ans	9221.52	220.3223.53	Avance à terme fixe	01.07.2027	Remplacement emprunt UBS échu le 19.05 et nouvel emprunt de 4 mios
TOTAL LONG TERME	37'000'000	35'645'000							

Sous réserve des éventuels emprunts à contracter par les futurs préavis